

**COMMUNE DE GOULT**

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AOÛT 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-cinq août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-huit août deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Alice PHILIPPE, Thierry MARTEL, Véronique MILLE, Michèle MICHEL, Natacha CLOCHARD, Françoise PASCAL, Nicolas CARRARA.

Etaient absents : Gérard CHABAUD (pouvoir à M. Perello), Aimé GIRARD (pouvoir à M. Ferraz), Hervé CHABOWSKI (pouvoir à Mme Clochard), Alain HECKMANN (pouvoir à M. Martel), Vanessa ROSSI.

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL.

\*\*\*\*\*

- 1. Acquisition d'un terrain quartier la Mayette.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 2. Renouvellement du bail d'un local professionnel à la Gloriette.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 3. Convention avec le Centre social Lou Pasquié pour les T.A.P.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 4. Demande de subvention pour la mise en accessibilité des écoles.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 5. Modification du tarif de la garderie du matin.**  
Approuvé par 13 voix pour et 1 contre (Mme Philippe).
- 6. Subvention aux associations.**  
Conciliateurs de Justice : approuvé à l'unanimité.  
Football Club Luberon : approuvé par 7 voix pour, 1 abstention (M. Chabaud) et 6 contre (M. Carrara, M. Chabowski, Mme Clochard, Mme Michel, Mme Pascal, Mme Philippe).
- 7. Avis sur la dissolution du Syndicat des transports scolaires en pays d'Apt.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 8. Convention tripartite avec le Département et la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon pour l'organisation du ramassage scolaire.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 9. Tarif du ramassage scolaire.**  
Approuvé par 13 voix pour et 1 contre (Mme Philippe).
- 10. Décision modificative n° 1 au budget des transports scolaires.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 11. Décision modificative n° 1 au budget communal.**  
Approuvé à l'unanimité.
- 12. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**  
Approuvé à l'unanimité.